

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Communauté de Communes VAL DE GATINE**  
**Place Porte Saint-Antoine**  
**79220 CHAMPDENIERS**

**délibération :**  
**D\_2023\_5\_8**

Nombre de délégués en  
exercice : 46

Présents : 35

Votants : 41

**Objet : Economie ZA**  
**Montplaisir Champdeniers**  
**Règlement de**  
**copropriétés Atelier relais**

L' an deux mille vingt trois, le mardi 23 mai à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 12 Mai 2023

**Titulaires** : Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Madame RONDARD Audrey, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur FAVREAU Jacky

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Monsieur CÉLÉRAU Florent

**Pouvoirs :**

Monsieur OLIVIER Pascal a donné pouvoir à Monsieur DUMOULIN Guillaume  
Monsieur ONILLON Denis a donné pouvoir à Madame TAVERNEAU Danielle  
Madame BECHY Sandrine a donné pouvoir à Madame MICOU Corine  
Monsieur FRERE Fabrice a donné pouvoir à Madame HAYE Nadia  
Madame BIEN Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick  
Monsieur MOREAU Lionel a donné pouvoir à Monsieur PETORIN Patrick

**Absent(s)** : Monsieur BARANGER Johann, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur POUSSARD Yves, Madame MARSAULT Annie

**Excusé(s)** : Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Madame BECHY Sandrine, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Monsieur FRERE Fabrice, Madame BIEN Michèle, Monsieur MOREAU Lionel

**Secrétaire de Séance** : Madame Christiane BAILLY

Vu l'article L721-2 du Code de la Construction et de l'Habitation, notamment son article L721-2

Vu l'ensemble immobilier composé de 3 ateliers relais appartenant à la Communauté de Communes Val de Gâtine situé à Montplaisir sur la commune de Champdeniers

Vu la division en lots des parcelles section 067B n° 856 et 067B n° 857 établie par le cabinet Alphasagomètre

Considérant la délibération du Conseil communautaire en date du 18 avril 2023, portant cession des lots 1 et 2 des ateliers relais de Montplaisir sur la commune de Champdeniers, à la SCI MOULN NEUF

Considérant la délibération du Conseil communautaire en date du 18 avril 2023, portant cession du lot 3 des ateliers relais de Montplaisir sur la commune de Champdeniers, à la SCI SPYRLE

Considérant le projet de règlement de copropriété déterminant les parties communes affectées à l'usage des copropriétaires et les parties privatives affectées à l'usage exclusif de chaque propriétaire ainsi que les charges incombant à chaque co-proprétaire

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- **D'autoriser M. Le Président ou son représentant par délégation à signer en l'étude de Maître Vincent ROULLET à Verruyes, l'acte constitutif de règlement de co-propriétés de l'immeuble ATELIER RELAIS sis à Montplaisir commune de Champdeniers**

- **De prendre en charge les frais d'établissement de l'acte s'élevant à 700 €**

**Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0**

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le secrétaire de séance  
Christiane BAILLY

Emis le 23/05/2023  
Publié le 24/05/2023  
Transmis en sous-préfecture le

Fait et délibéré, les jours,  
mois et an ci-dessus.

Le Président  
Jean-Pierre RIMBEAU

